

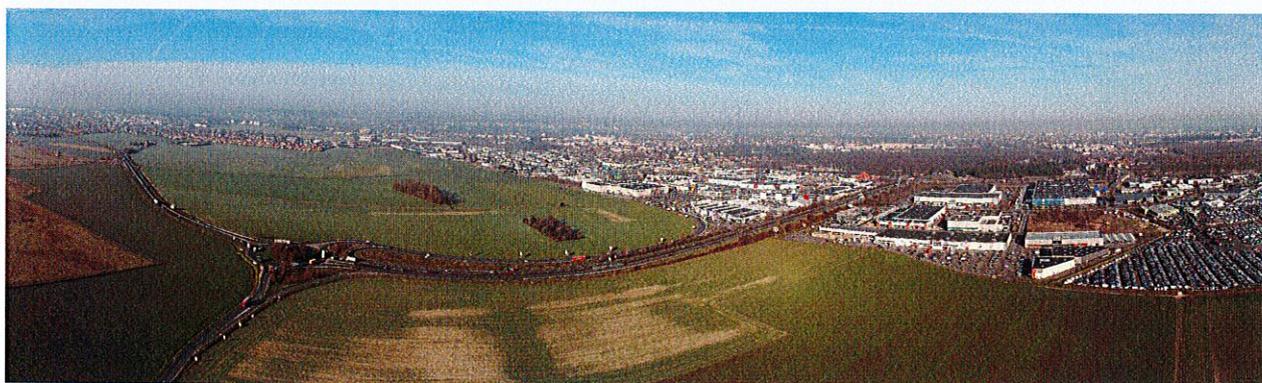
500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



COEUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Cœur d'Essonne Agglomération, territoire lauréat représenté par Olivier LEONHARDT, son Président,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe, représentée par son Président,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu l'article 20-II de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

Vu le courrier du 5 novembre 2014 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du président de l'ADEME et du président du Conseil régional d'Ile-de-France

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.



Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, devenue Cœur d'Essonne Agglomération au 1^{er} janvier 2016, a présenté un projet figurant en annexe 1, a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 – Engagements du territoire lauréat

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat s'engage à :

- a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.



- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :
- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.
- Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.
- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- g) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- h) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication) ;
- i) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.

Les territoires à énergie positive pour la Croissance verte sont encouragés également à promouvoir la biodiversité et mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à :

- Favoriser la création d'emplois dans les filières vertes ;
- Eduquer et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la biodiversité, par exemple en mettant systématiquement en place des coins nature dans les établissements scolaires
- Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires, par exemple en créant des atlas de la biodiversité ;
- Développer la nature en ville
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, en leur qualité de territoires exemplaires de la transition énergétique, les collectivités lauréates sont encouragées à **rechercher en permanence l'excellence environnementale au travers de leurs projets d'infrastructures**, notamment en étudiant la possibilité de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive pour toute nouvelle construction de bâtiment public.

Enfin les territoires sont encouragés à lutter contre l'**artificialisation des sols**.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

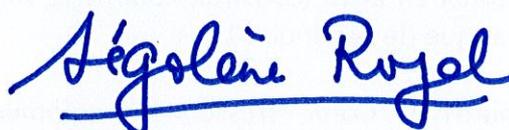
Fait à Paris, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Cœur d'Essonne
Agglomération,

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Olivier Léonhardt



Ségolène Royal

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,

En présence de l'ADEME,



Annexe 1

Projet présenté par le lauréat

Dès sa création en 2001, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, devenue Cœur d'Essonne Agglomération au 1^{er} janvier 2016, a souhaité placer le développement durable au cœur de sa réflexion stratégique et de la mise en œuvre opérationnelle de ses projets.

Cette volonté d'agir au service du développement durable s'est traduite par l'approbation de son Agenda 21 en Juin 2006. Démarche précurseur à l'échelle régionale, c'est en effet le premier Agenda 21 communautaire à avoir vu le jour en Ile-de-France. Cette démarche a également été précurseur à l'échelle nationale (reconnue par le Ministère alors en charge du développement durable dès la première session de reconnaissance en 2007, reconnaissance prolongée en 2010, à nouveau reconnue en 2013) et à l'échelle départementale (labellisée par l'Agenda 21 départemental dès 2008). Conçu comme un document évolutif, le programme d'actions de l'Agenda 21 du Val d'Orge a fait l'objet de plusieurs actualisations, afin de le compléter ou de se donner de nouveaux objectifs de réalisations. L'agglomération du Val d'Orge a ainsi réalisé son bilan carbone® patrimoine, service et territoire en 2011, sur la base duquel elle a adopté son Plan Climat Energie territorial en 2013 (construit comme le volet transition énergétique et adaptation au changement climatique de l'Agenda 21).

Aujourd'hui, Cœur d'Essonne Agglomération, issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (qui avait également approuvé son Agenda 21 en 2015 et son PCET en 2013) souhaite :

- poursuivre les dynamiques de développement durable engagées par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,
- répondre aux nouveaux enjeux inhérents à la modification du périmètre de l'EPCI,
- consolider et d'amplifier l'engagement de l'Agglomération par des projets exemplaires et innovants.

Cette ambition s'est traduite dès 2016, par le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial (délibération en juin 2016) sur la base d'un bilan carbone patrimoine, service et territoire dont la finalisation est prévue pour Juin 2017. Parallèlement, l'Agglomération a engagé un travail d'harmonisation et de mise en cohérence des deux Agendas 21 en vue d'élaborer un nouvel Agenda 21 communautaire en 2018.

Soucieuse de mener des actions innovantes et exemplaires, l'Agglomération souhaite saisir les opportunités offertes par les différents appels à projets lancés. L'Agglomération du Val d'Orge a été lauréate en 2014-2015 des appels à projets lancés par l'Etat : « territoire zéro déchets », « Agenda 21 : transition vers une économie durable » et en 2015 à un appel à projet européen « interactif » du programme opérationnel régional d'Ile de France FEDER/FSE 2014-2020, l'Agglomération étant porteuse d'un ITI (Investissement Territorial Intégré). En 2016, Cœur d'Essonne Agglomération a également été lauréate de l'appel à projet de l'ADEME « du PCET au PCAET » et de l'appel à manifestation d'intérêt « Santé Environnement et Aménagement Durable ».



Cœur d'Essonne Agglomération affirme son ambition d'inscrire son territoire dans une **transition énergétique et écologique** au travers d'un **projet global**, notamment en se donnant la priorité d'un développement économique durable déclinant une logique **d'économie circulaire**, de déploiement d'une offre de **mobilité bas-carbone** et de **préservation de la biodiversité**,

- a) **Un des objectifs majeurs de développement durable que se fixe Cœur d'Essonne Agglomération est de promouvoir un développement économique générateur d'emplois locaux.** Cette ambition s'est traduite dans le PACTE 2 du Val d'Orge (approuvé en décembre 2014) par le choix de faire de l'économie du développement durable un des axes clef de son développement et dans la mise en œuvre de projets d'aménagement qui permettront de structurer des filières économiques innovantes : le projet Val Vert Croix Blanche ainsi que la Base aérienne 217 permettront au territoire de se tourner vers les nouvelles dynamiques économiques centrées autour du développement durable (habitat durable, transition énergétique, croissance verte, économie circulaire), le développement de la recherche et l'innovation et les pôles de compétitivité (biotech, medtech, sécurité-sureté-défense, drone). L'aménagement ces projets globaux et systémiques, d'envergure régionale, consiste en la réalisation d'ensembles urbains et paysagers exemplaires en matière d'urbanisme et de développement durable.

Le projet Val Vert Croix Blanche et de la Cité Val Vert

La ZAC Val Vert - Croix Blanche, portée et mis en œuvre par Cœur d'Essonne Agglomération, est destinée à accueillir des programmes économiques et commerciaux liés à l'habitat durable, à l'éco-construction et à l'éco-rénovation. Autour d'un noyau dur constitué de la Cité Val Vert, plateforme publique d'information, de formation et de conseil sur l'éco-construction, l'éco-rénovation et l'habitat durable, la ZAC prévoit le développement de programmes innovants dédiés au commerce, à l'artisanat, aux activités et aux services, orientés vers les thématiques de la ville durable.

Ancré au plus près des enjeux de développement économique, d'emploi local et de Développement Durable, la Cité Val Vert est conçue pour informer, encourager et accompagner l'évolution des pratiques de conception, de production et de gestion de l'habitat, et pensée comme catalyseur des initiatives de la société civile autour du développement durable. L'originalité des services proposés et la variété des publics cibles - grand public, particuliers auto constructeurs, artisans, et scolaires - confèrent à la Cité Val Vert une identité singulière dans son territoire et lui assignent un rôle à la fois à l'échelle du sud francilien et de proximité.

La voie nouvelle de la Liaison Centre Essonne (LCE) qui longe la ZAC Val Vert Croix Blanche, comportant un cheminement doux est une **voie structurante** qui permettra de desservir la ZAC, mais également qui s'inscrit dans le **projet global de maillage de cheminements doux** de l'agglomération. Il rendra possible la connexion des voies déjà existantes et la desserte d'est en ouest et du nord au sud du secteur sud-francilien.

La réalisation de cette liaison douce le long de la liaison Centre Essonne constitue une action de la présente convention.



La reconversion de la base aérienne BA 217

Suite à l'annonce de la fermeture de la BA 217 de Brétigny/Plessis Pâté en 2008, Cœur d'Essonne Agglomération dispose de la plus grande réserve foncière d'Ile de France. Sur un site global de 750 hectares, plus de 300 hectares de terrains sont actuellement disponibles suite à la signature du Contrat de Redynamisation du Site Défense. Cet espace représente un potentiel remarquable que l'agglomération compte exploiter en développant des activités économiques génératrices d'emplois.

L'agriculture et lotissement agricole biologique

Dans le cadre de la reconversion de l'ex BA217, qui rend disponibles des fonciers importants, l'agglomération souhaite mener à bien un projet de lotissement agricole phare sur 75Ha de surface agricole utile. Ce projet de lotissement agricole biologique est soutenu par la Région et sa production doit permettre notamment une commercialisation dans la halle de vente intégrée au projet ZAC Val Vert, à 3 km du lieu de production, avec le flux du 3ème pôle commercial de France.

L'ambition est de développer les circuits courts sur le territoire, de traiter les problèmes d'adaptation de l'offre à la demande (volume, temporalité, conservation), et de gérer en particulier les surproductions et la transformation (en lien notamment avec la conserverie existante sur Marcoussis).

- b) **Les transports et les déplacements constituent également un enjeu primordial de développement durable pour les élus communautaires.** Dès 2002, l'Agglomération du Val d'Orge a entrepris de réaliser, en concertation avec de nombreux partenaires, un Plan Local de Déplacements (PLD), qui a été approuvé fin 2005, le 2^{ème} d'Ile de France. La Communauté de Communes de l'Arpajonnais a approuvé son PLD en 2006. Cœur d'Essonne Agglomération a décidé de lancer l'élaboration d'un nouveau PLD en 2017, en vue d'une adoption en 2019. Parallèlement l'Agglomération poursuit son engagement pour favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle en développant et en améliorant l'offre de transports en commun et en les rendant plus attractifs et plus performants. Innovante, la Communauté d'Agglomération a mis en place, début 2013, son propre service de transport à la demande dans les communes du territoire les moins bien desservies par les lignes dites régulières.

La Communauté d'Agglomération se fixe également un objectif ambitieux pour faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants, en donnant une place plus importante aux piétons et en offrant la possibilité aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité. Elle met en œuvre un réseau d'aménagements cyclables, dans une logique de ramification et d'extension du réseau. Les objectifs sont de desservir les équipements d'intérêt intercommunal (gares, zones industrielles et d'activités, centres commerciaux, équipements scolaires, sportifs, culturels...), de relier entre elles les communes de Cœur d'Essonne Agglomération, de relier Cœur d'Essonne Agglomération aux territoires voisins (en se basant notamment sur les itinéraires régionaux, départementaux et locaux actuels ou en projet) et de participer aux continuités écologiques. Ces aménagements ont vocation à répondre aux besoins des usagers (lisibilité, confort, sécurité) et à être structurants, continus et les plus directs possibles.



Au regard des projets de développement économique portés par l'Agglomération (Val Vert, reconversion de la base) et ceux des territoires voisins sur le secteur sud francilien, les élus communautaires ont affirmé la nécessité de développer de nouvelles infrastructures routières, la consolidation de l'offre de transport en commun et le déploiement de modes doux, de manière à fluidifier le trafic automobile très engorgé dans ce secteur.

Les élus communautaires souhaitent mettre en place dans le cadre du projet de la ZAC Val Vert Croix Blanche une **offre de mobilité durable, bas-carbone**, en proposant un nouveau système de desserte du secteur sud-francilien, grâce à la réalisation de la Liaison Centre Essonne, à l'installation d'une gare routière, à la création d'un maillage de circulations douces et à la mise en œuvre de démarches innovantes (navettes électriques de desserte interne de la zone, agence de mobilité, offre de service autour du vélo – stationnement sécurisé, services de location...).

En réponse aux contraintes relatives aux gaz à effet de serre, à la tension sur le prix de l'essence, ainsi qu'au signal sur la fiscalité écologique, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite également apporter une contribution active en faveur du développement de l'électro-mobilité, en déployant des bornes de recharge et en faisant l'acquisition de véhicules électriques pour sa flotte communautaire.

L'acquisition de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique, ainsi que le déploiement de bornes de recharge constitue deux actions de la présente convention.

c) **Attachée au caractère « entre ville et campagne » de son territoire, Cœur d'Essonne Agglomération a pour objectif de mener une politique ambitieuse en faveur de la préservation de la biodiversité.**

Le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération abrite un riche patrimoine naturel qui contribue à proposer un cadre de vie qualitatif aux habitants et constitue un écosystème riche et solide. L'Agglomération mesure toute l'importance qu'il convient d'accorder à la préservation et à la valorisation de son patrimoine naturel. Signataire de la charte de biodiversité régionale dès 2004, elle a souhaité confirmer son engagement en adhérant à nouveau en 2015 à la charte Régionale de la biodiversité et des milieux naturels. Cette volonté d'agir, aux côtés de l'ensemble des acteurs publics et privés franciliens se traduit concrètement dans l'exercice de ses compétences en évitant la destruction et la dégradation des milieux naturels, la fragmentation des habitats naturels, en luttant contre le changement climatique, les pollutions locales et diffuses. En 2016, dans le cadre du plan national ECOPHYTO II, Cœur d'Essonne Agglomération a été lauréate de l'Appel à projet de l'Agence de l'eau Seine-Normandie "Réduisons l'utilisation des produits phytosanitaires", pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur son territoire.

Cœur d'Essonne Agglomération veille également à développer des actions en faveur de la biodiversité dans les projets d'aménagement qu'elle porte, notamment au sein de la ZAC Val Vert Croix Blanche, en veillant au maintien des bosquets présents sur le site, en réalisant une trame fonctionnelle et paysagère, support de diversité biologique, en réalisant la liaison douce le long de la Liaison Centre Essonne qualifiant la lisière ville-champs en une grande promenade paysagée et en développant un plan lumière ambitieux limitant les pollutions lumineuses.



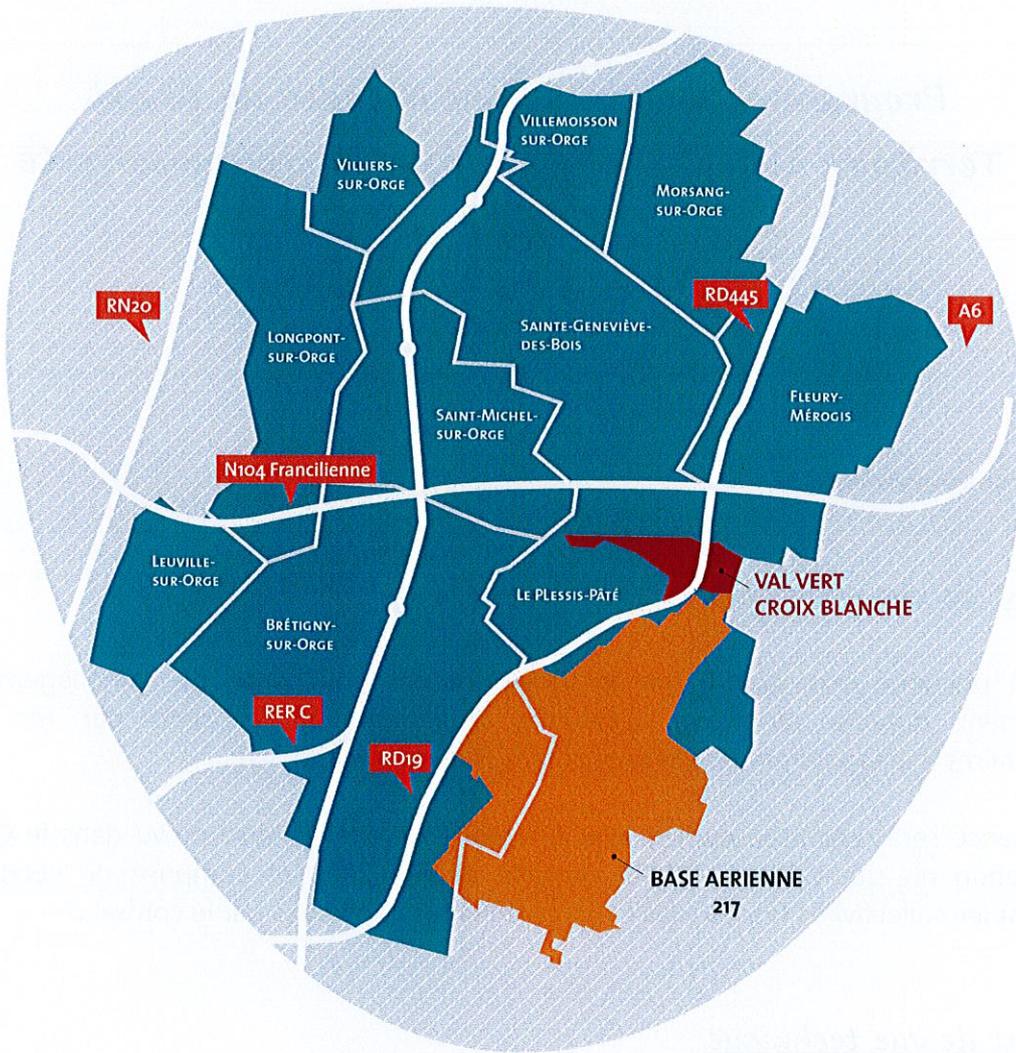
Dans le cadre du projet de reconversion de la base aérienne, la création d'une continuité écologique a pour objectif de maintenir et de renforcer les corridors écologiques du site, en permettant notamment le lien entre la vallée de l'Orge, la vallée de la Seine et la vallée de l'Essonne.

La création d'une continuité écologique sur le site de la base aérienne 217 constitue une action de la présente convention.

Compte tenu de ces éléments, Cœur d'Essonne Agglomération a ainsi souhaité que les quatre actions faisant l'objet de la présente convention soient les suivantes :

- la réalisation d'une liaison douce le long de la liaison Centre Essonne sur le tronçon de la ZAC Val Vert,
- l'acquisition de 4 véhicules électriques et de 4 vélos à assistance électrique pour sa flotte communautaire,
- l'installation de bornes de recharge dans quatre bâtiments communautaires,
- la création d'une continuité écologique sur le site de la base aérienne 217.





Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Mode de gouvernance :

D'un point de vue stratégique

Le portage politique sera assuré par le Vice-président en charge de l'aménagement / du développement durable de Cœur d'Essonne Agglomération et géré par les instances communautaires (bureau communautaire et commissions thématiques).

La gouvernance sera organisée en lien avec le comité de site défense prévu dans le Contrat de Redynamisation du site Défense (CRSD), installé depuis 2010 et composé de l'Etat, les élus représentant les collectivités territoriales et les partenaires concernés par le contrat.

D'un point de vue technique

Le portage technique sera assuré par le service développement durable de l'Agglomération, les services communautaires concernés par les deux actions, les partenaires directs - ADEME, DRIEE, la Caisse des Dépôts – et les partenaires des projets de la convention.



Action 1

Intitulé de l'action:

Réalisation d'une liaison douce
le long de la liaison Centre Essonne (LCE), sur le tronçon Val Vert

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Nature de l'action:

Investissements, travaux d'aménagement d'infrastructure (circulations douces).

Description de l'action:

L'Agglomération souhaite faire évoluer les pratiques de mobilité des habitants vers des modes de déplacements bas-carbone, en redonnant une place plus large aux piétons et en offrant la possibilité aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité. Cette ambition constitue un objectif majeur de son Plan local de déplacements (PLD).

Les enjeux de transport et de mobilité sont très prégnants sur le secteur sud francilien qui fait l'objet de plusieurs projets de développement économiques et d'habitat importants. Dans ce contexte, le développement de nouvelles infrastructures routières, la consolidation de l'offre de transport en commun et **le déploiement de modes doux** constituent des impératifs, de manière à fluidifier le trafic automobile très engorgé dans ce secteur.

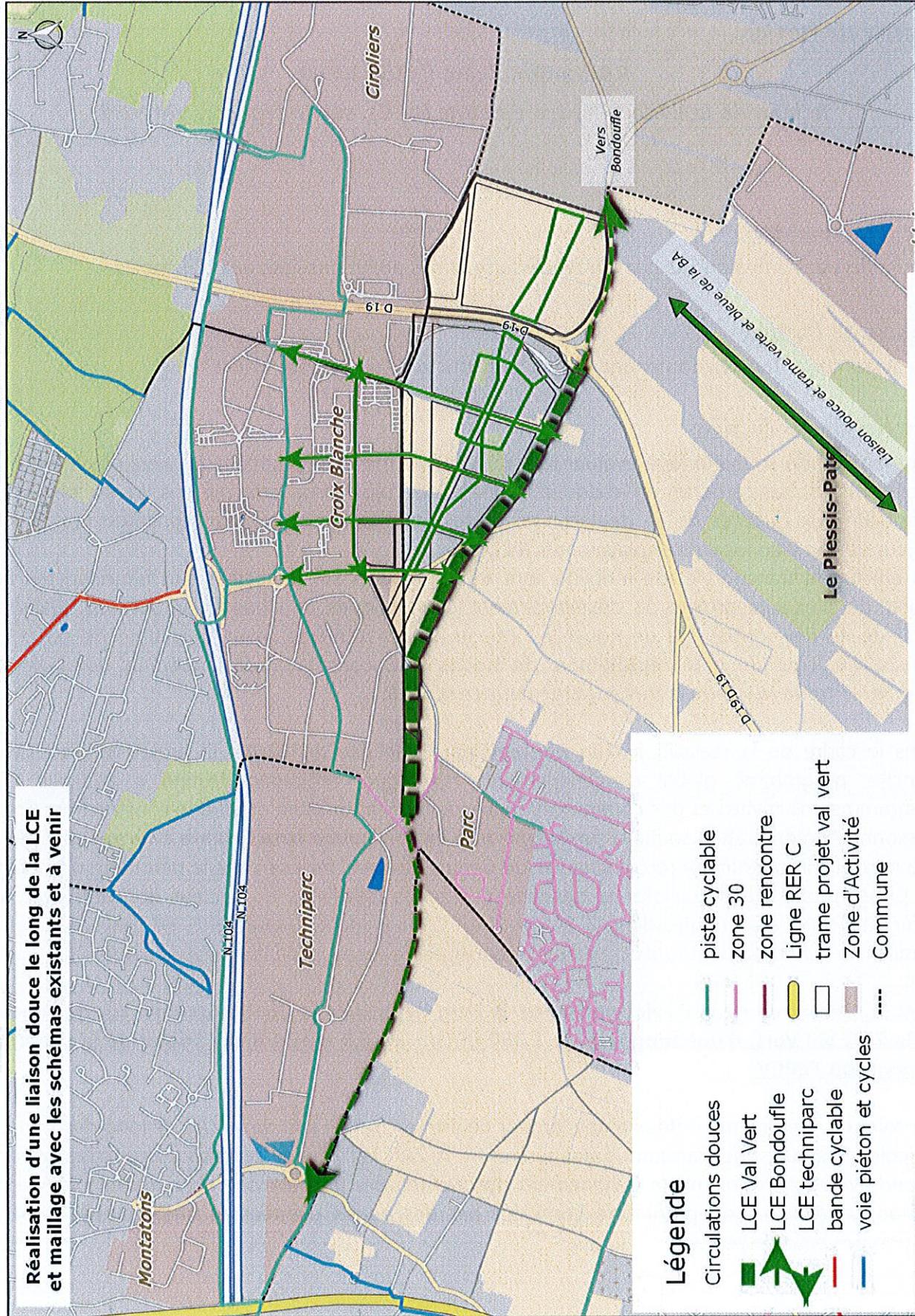
Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau parc d'activité de 70 ha, le projet Val Vert Croix Blanche, programme global d'aménagement d'envergure régionale destiné à accueillir des programmes d'activités et des commerces dédiés à l'habitat durable et à l'éco-construction, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite **aménager une liaison douce structurante à terme**, associée à une nouvelle infrastructure routière, la liaison Centre Essonne, incluse dans le périmètre de la ZAC. Ce projet permettra d'améliorer la desserte des zones d'activités du secteur (jonction avec les différentes voies pénétrantes dans la ZAC Val Vert Croix Blanche notamment), de desservir la gare routière de la ZAC Val Vert Croix blanche et d'améliorer la desserte de l'ex-base aérienne 217.

C'est la réalisation de cette liaison douce, le long de la Liaison Centre Essonne sur le tronçon de la ZAC Val Vert, d'une longueur de 1 350 m (sur les 3,5 km) qui fait l'objet de la présente convention TEPCV.

Le projet de cheminement doux a une largeur de 4 m en frange sud de la ZAC, le long des terrains agricoles. Il assure une transition paysagère entre la ZAC Val Vert et les espaces agricoles ouverts au sud avec des doublements d'alignement d'arbres (études préalables et de maîtrise d'œuvre de Marion Talagrand). Son profil sera complété par des noues plantées et engazonnées pour la gestion des eaux de pluies.

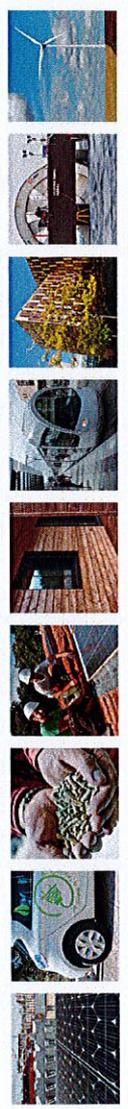


Réalisation d'une liaison douce le long de la LCE et maillage avec les schémas existants et à venir



Légende

- | | | | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| | LCE Val Vert | | piste cyclable |
| | LCE Bondouffe | | zone 30 |
| | LCE techniparc | | zone rencontre |
| | bande cyclable | | Ligne RER C |
| | voie piéton et cycles | | trame projet val vert |
| | | | Zone d'Activité |
| | | | Commune |



La réalisation de cette liaison douce assurera une connexion :

- avec le maillage des circulations douces du territoire de l'Agglomération inscrit dans le Plan Local de Déplacement communautaire (PLD) ;
- avec les cheminements piétons et cyclables prévus dans le programme de réalisation de la ZAC Val Vert Croix Blanche : le site est organisé à partir d'un système de desserte des espaces commerciaux alternatifs à la voiture en combinant transport collectif motorisé (navettes) et transport individuel doux. Afin de permettre une montée en puissance des fréquentations en modes doux, le projet d'aménagement de la ZAC Val Vert prévoit des espaces extérieurs qui ne sont plus exclusivement dédiés à la circulation automobile et au stationnement mais qui seront enrichis de fonctionnalités paysagères, environnementales (trame verte) et récréatives nouvelles.
- à terme, avec le réseau de circulations douces dans le cadre des projets à venir : la reconversion de la base aérienne 217, rétrocédée par l'Etat au profit de l'agglomération ; les projets d'habitats en cours à l'image de l'opération des Portes de Bondoufle portée par la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne.

Cœur d'Essonne Agglomération se fixe comme objectif de réaliser une **liaison douce exemplaire en termes de matériaux utilisés**. Plusieurs types de revêtement sont étudiés :

- Revêtement à base végétale (type végécol)

Ce matériau ne contient aucun dérivé pétrochimique et présente aussi l'intérêt de pouvoir être utilisé avec des granulats locaux. Il ne demande aucun traitement ni méthode d'application spécifique et permet de réaliser des revêtements routiers particulièrement résistants. Le Végécol a aussi l'avantage de s'appliquer à 110 °C au lieu des 150 °C exigés par les revêtements habituels. Ce gain énergétique à la pose participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son utilisation ne contamine pas les eaux de ruissellement et ne dégage ni vapeur ni gaz toxique. Labellisation et certification : le végécol est un produit technique certifié ISO 9001 (année 2000) et ISO 14001 mais aussi OHSAS 18001.

- Revêtement poreux ou drainant

Ce type de revêtement peut être réalisé en béton ou en enrobés. Il permet l'infiltration des eaux de pluie. Suivant la nature du sol, l'eau pluviale peut ensuite s'infiltrer directement dans le terrain naturel ou être stockée pour une courte durée dans la fondation de la piste. Les eaux ne pouvant être infiltrées sont dirigées vers des noues, longeant la piste, raccordées à des bassins paysagers.

Les études de maîtrise d'œuvre en cours (non comprises dans la demande de financement) permettront de déterminer les choix de matériaux au regard des aspects techniques, environnementaux et financiers.

Justification de l'action:

Aujourd'hui le projet ne bénéficie pas de financements de partenaires. Le financement TEPCV permettra de garantir la réalisation rapide du projet, dans le respect des objectifs ambitieux en termes de développement durable et de maîtrise des impacts carbone que s'est fixé l'Agglomération à l'échelle de l'ensemble de son projet de réalisation de la ZAC Val Vert Croix Blanche.



La voie dédiée aux modes doux le long de la LCE constitue :

- **Un projet de connexion avec le maillage des circulations douces existantes sur le territoire, d'est en ouest et du nord au sud :**
 - connexion avec la liaison douce qui traverse les parcs d'activités sud franciliens (Techniparc, Croix Blanche, Ciroliers) d'est en ouest
 - connexion avec la liaison douce qui longe la RN104 d'est en ouest jusqu'à la vallée de l'Orge
 - connexion nord-sud avec les quartiers urbanisés de Sainte Geneviève des bois, de St Michel sur Orge et de Fleury Mérogis au nord et du Plessis Pâté au sud
 - connexion avec le projet de liaison douce le long de la R19 en cours d'étude par le Conseil Départemental.

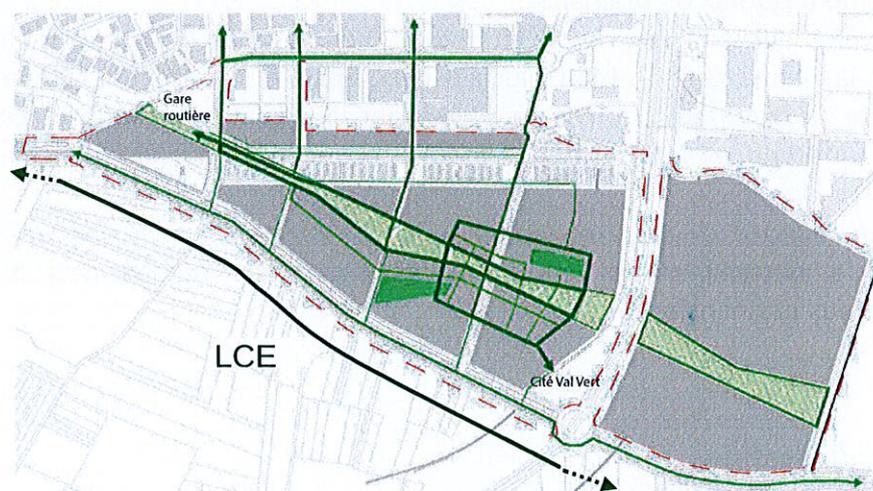
C'est un **maillon essentiel pour finaliser le maillage** des circulations douces de l'agglomération sur ce secteur.

- **Une connexion au maillage des circulations douces programmé dans les études préalables et de maîtrise d'œuvre menées par Marion Talagrand au sein de la ZAC Val Vert Croix Blanche.**

L'opération cherche à limiter les déplacements en véhicule individuel motorisé au sein de la ZAC, entre les enseignes commerciales et les activités tertiaires et favoriser les déplacements piétons, cyclistes ou par transports collectifs.

Le site s'organise à partir d'un système de desserte des espaces commerciaux alternatif à la voiture combinant transport collectif motorisé et transport individuel doux de façon à offrir une liberté de parcours au chaland.

L'ensemble du site est irrigué par des cheminements piétons et cyclables protégés des voies de desserte circulées et inscrits dans les grands ensembles paysagers (parc énergétique, parc ludique). Le réseau de voies automobiles est adapté pour créer un environnement propice aux déplacements doux et les circuits de livraison sont déconnectés des circuits des chalands.



Maillage doux, Source : Equipe Atelier Marion Talagrand, mars 2013

Il convient de préciser que la ZAC Val Vert, dont l'aménagement fait l'objet d'une certification HQE Aménagement, est conçu comme un site privilégiant la mobilité durable.

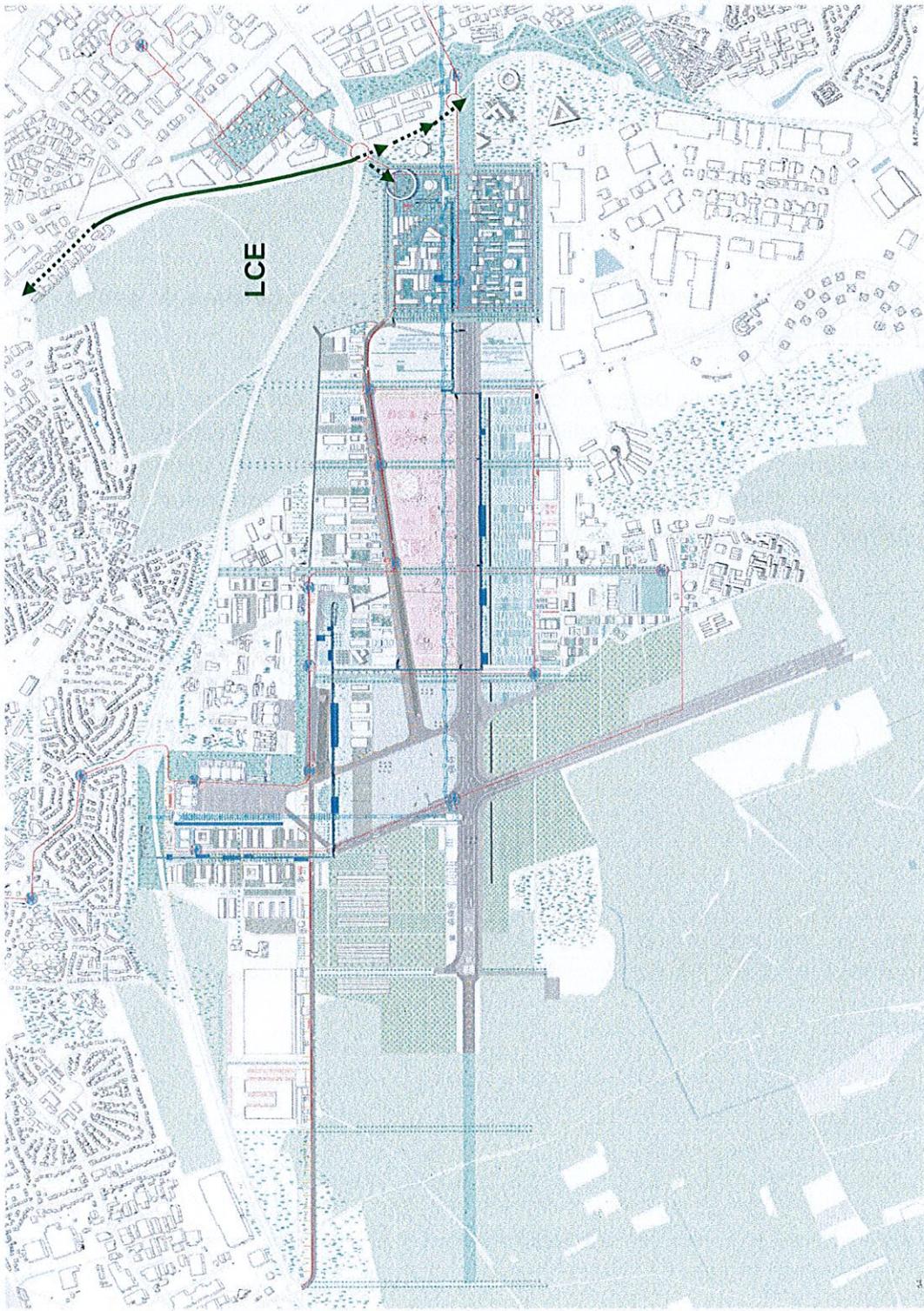


Le maillage des circulations douces a été réfléchi dans une démarche globale et cohérente :

- La Communauté d'agglomération prévoit la réalisation d'une gare routière en partie nord-ouest de la ZAC Val Vert Croix Blanche, **connectée aux liaisons douces**. Cet équipement sera le principal point de rencontre des lignes structurantes du réseau de bus de Cœur d'Essonne Agglomération : elle doit ainsi constituer une interconnexion et un grand pôle de correspondance des transports urbains et notamment avec les services de desserte fine (navette) de Val Vert et la Croix Blanche. Afin de faciliter la circulation des bus, plusieurs voies seront d'ailleurs aménagées en site propres.
 - Cette gare comportera en outre : une agence de mobilité et un accueil pour les voyageurs, des services autour du vélo (ex : stationnement sécurisé pour les vélos, service de location...), ainsi que d'autres services à définir pour améliorer le confort des usagers.
 - Les stationnements sont organisés pour limiter leur impact et la consommation inutile de foncier à l'usage exclusif de la voiture : parcs de stationnement mutualisés connectés au maillage des circulations douces.
- **Une voie en lien avec le projet de circulations douces envisagé dans le projet de reconversion de la Base aérienne**

Dans le cadre de l'aménagement de la base aérienne, il est prévu de constituer un réseau de circulations douces structurant permettant de relier la base aux lieux de vie existants et à venir (grand stade, projet de logement des Portes de Bondoufle) et de se déplacer au sein de ce grand espace de 300 ha. Le plan guide réalisé par l'AUC (associé à la Safege pour les études mobilités/transport) prévoit ainsi un système de mobilité complet.





Extrait du plan guide d'aménagement de la BA (Juin 2015)

- **Une voie en lien avec l'opération « le grand parc – Bondoufle, la ville côté nature », portée par la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne**

Cette opération de 48 hectares, dont 10 consacrés à un nouveau parc, qui accueillera entre 1 500 et 2 000 logements, prévoit aussi 6 hectares consacrés au développement économique. La réalisation de ce programme s'étalera sur quinze ans. Les préoccupations environnementales sont un enjeu central de ce projet dans lequel les déplacements à pied ou à vélo seront privilégiés.

La liaison douce financée au titre de la présente convention « s'arrête » à l'est au niveau du rond-point de Bondoufle. Aujourd'hui, la configuration actuelle du rond-point ne permet pas une traversée des piétons et des vélos. La poursuite de la liaison douce vers l'est et l'entrée de la base aérienne sera traitée dans le cadre des études d'aménagement du secteur nord de la base aérienne et de la connexion aux projets existants et à venir.

L'articulation des projets à l'échelle du secteur avec les partenaires, le Conseil Départemental de l'Essonne et les collectivités voisines, est travaillée dans le cadre du comité de site mis en place pour coordonner le Contrat de Redynamisation du Site de Défense et également au sein de l'entente Cœur d'Essonne Agglomération/communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.

Gouvernance :

Cœur d'Essonne Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Ce projet est associé avec le projet de la liaison routière de la LCE, mené en concertation étroite avec le Conseil Départemental de l'Essonne, l'Etat (dans le cadre du Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de l'ex-base aérienne) et l'ensemble des partenaires concernés non contributeurs financiers directs.

La gouvernance sera organisée en lien avec le comité de site défense prévu dans le Contrat de Redynamisation du site Défense (CRSD), installé depuis 2010 et composé de l'Etat, les élus représentant les collectivités territoriales et les partenaires concernés par le contrat.

Le portage technique sera assuré par le service développement durable de l'Agglomération, les services communautaires concernés, les partenaires directs - ADEME, DRIEE, la Caisse des Dépôts – et les partenaires du projet.

Calendrier de réalisation:

Réalisation des travaux en 2018.

Animation prévue

Une campagne d'information et de sensibilisation sera réalisée autour de l'ensemble des projets de mobilité durable menés sur le territoire. L'agence de mobilité prévue dans le cadre du projet Val Vert Croix Blanche permettra de faire une véritable promotion des modes de transports bas carbone et les services complémentaires proposés (gare routière, navettes électriques de desserte interne de la zone, offre de service autour du vélo – stationnement sécurisé, services de location...) favoriseront les changements de pratique des usagers.



La Cité val Vert, outre la promotion de l'éco-construction, a également pour vocation d'informer et de sensibiliser ses visiteurs sur les comportements éco-responsables, au travers d'expositions, d'espaces de démonstration (show-room) et de supports de communication divers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche de développement durable, Cœur d'Essonne Agglomération mène des actions de sensibilisation sur la mobilité durable en direction de nombreux publics cibles (scolaires, grand public...).

La liaison douce de la Liaison Centre Essonne sera intégrée au plan des circulations douces de Cœur Essonne Agglomération, disponible sur son site internet ainsi qu'en version papier.

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs):

Les études réalisées dans le cadre de la ZAC Val Vert Croix Blanche prévoient une nette amélioration du trafic une fois que la Liaison Centre Essonne sera réalisée, que les nouvelles voies de la ZAC Val Vert Croix Blanche compléteront le maillage de la Croix Blanche et que l'ensemble du système de mobilité sera mis en place (agence de mobilité, gare routière, navettes, services autour du vélo, du covoiturage...). **La réalisation de circulations douces** le long de la Liaison Centre Essonne favorisera un **véritable report modal** sur un secteur où la voiture est actuellement le principal mode de déplacement. L'étude d'impact et les études de circulations (comptages, simulations, établissements de scénarios...) portant sur la ZAC Val Vert concluent : « en phase activité, compte-tenu des aménagements associés à la réalisation de la ZAC Val Vert Croix Blanche aura un impact bénéfique sur le développement des modes alternatifs ».

Il s'agit également d'encourager les déplacements doux, par d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle et favoriser les accès à ce secteur qui demain abritera 2 000 emplois de plus liés au projet Val Vert Croix Blanche, puis 8 000 à 10 000 emplois grâce à la reconversion de l'ex-base aérienne 217.

Coût total:

Budget prévisionnel de l'action 1	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Travaux liés à la liaison douce (aménagement d'un cheminement piéton, noues, terrassement, constitution d'une couche de forme et d'une couche d'assise, différents revêtements, signalétique)	499 957 €
Total	499 957 €

Subvention TEPCV demandée : 346 960 €



Action 2

Intitulé de l'action:

Acquisition de véhicules électriques pour la flotte communautaire

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action:

Investissement.

Description de l'action :

La flotte de véhicules de Cœur d'Essonne Agglomération compte à ce jour 130 véhicules (hors poids lourds). Ce parc comprend un utilitaire électrique acquis en 2013, six véhicules hybrides, acquis en 2013, 2014 et 2016.

Soucieuse de participer à la réduction des émissions liées aux transports dans le cadre des démarches de développement durable engagées, l'Agglomération, a d'ores et déjà :

- fait l'acquisition, dès 2006, de deux utilitaires électriques, dans le cadre d'une action pilote de l'Agenda 21 du Val d'Orge et d'une convention de partenariat avec EDF. Elle a également mis cinq vélos à assistance électrique à disposition de son personnel. Ces véhicules ont été réformés depuis.
- veillé à intégrer des véhicules à faibles émissions à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition depuis plusieurs années,
- proposé en 2015 des formations à l'éco-conduite pour les agents de l'ex Communauté de communes de l'Arpajonnais.

Avec la volonté de répondre aux exigences de la Loi relative à la transition énergétique et de porter à 20% le nombre de véhicules propres dans son parc, Cœur d'Essonne Agglomération a décidé d'accélérer le verdissement de son parc auto avec l'acquisition de deux fourgonnettes et de deux berlines électriques. Parallèlement Cœur d'Essonne Agglomération souhaite mettre à disposition de ses agents quatre vélos électriques, dans une logique de promotion de l'éco-responsabilité des pratiques de son personnel. L'Agglomération souhaite pouvoir amplifier cette dotation par la suite.

Justification de l'action :

D'après les données de l'association Airparif, les émissions de GES générées par le trafic routier sur le territoire de l'Agglomération représentaient, en 2012, plus d'un tiers des émissions globales du territoire (242,8 kteqCO₂/618,4 kteqCO₂), soit le deuxième poste après le secteur résidentiel et tertiaire. La diminution des émissions du parc de véhicules est donc un levier d'action important.



Outre des formations à l'éco-conduite qui ont été menées (35 agents formés en 2015), l'acquisition de véhicules propres permettra de diminuer les émissions directes, de communiquer sur l'exemplarité de l'Agglomération et d'enclencher ainsi une dynamique vertueuse en incitant les habitants à adopter les mêmes pratiques. L'amélioration du parc de véhicules inscrite au sein des deux PCET des anciennes collectivités qui composent Cœur d'Essonne sera renforcée dans le cadre du travail actuellement mené pour l'adoption du PCAET de Cœur d'Essonne. L'aide financière permettra d'être plus ambitieux dans le renouvellement.

Gouvernance :

Cœur d'Essonne Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

La gouvernance sera organisée en lien avec le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le Gaz), qui soutient financièrement le projet

Le portage technique sera assuré par le service développement durable de l'Agglomération, le service transport et le service en charge du parc automobile.

Calendrier de réalisation : 2017-2018

Animation prévue

- sensibilisation des salariés-usagers :

L'utilisation d'un véhicule électrique suppose un changement de pratique pour l'utilisateur, habitué à l'usage de véhicules thermiques : la gestion du temps d'autonomie du véhicule, sa mise en charge, ses spécificités seront explicitées lorsque le véhicule sera confié au conducteur, de manière à susciter l'implication des salariés-usagers dans la durée. L'Agglomération souhaite que ses salariés considèrent que la conduite d'un véhicule électrique ne constitue pas une contrainte mais qu'elle soit vécue comme une opportunité : s'inscrire dans une démarche innovante, exemplaire, permettant leur contribution à l'atteinte des objectifs d'éco-mobilité communautaire. L'utilisation des véhicules électriques fera l'objet d'un suivi-évaluation consciencieux : il importe de faire état, de façon chiffrée, des gains réalisés et de partager l'expérience des utilisateurs.

La mise en service des vélos à assistance électrique s'appuiera sur la mobilisation d'un groupe de salariés volontaires, désireux de prendre une part active pour sensibiliser leurs collègues et les inciter à utiliser les vélos. Ce groupe de salariés sera en charge de suivre le projet de mise à disposition, en vue d'une extension de l'expérimentation

- o établissement d'un diagnostic initial : potentiel d'utilisation pour les trajets professionnels, pour les déplacements domicile-travail, infrastructures et équipement (parking, douches...)
- o modalités de mise à disposition (planning, prêt de casque...)
- o actions de sensibilisation, de communication (démonstration, journal interne...)

- action de sensibilisation et de communication en direction des professionnels et du grand public

De 2013 à 2015, l'Agglomération du Val d'Orge a organisé une manifestation sur trois jours, « le salon du Véhicule propre », à destination des professionnels et du grand public. Cœur d'Essonne Agglomération mène actuellement une réflexion, pour programmer une manifestation similaire, autour « de la mobilité durable et innovante », en lien avec la programmation événementielle en cours de définition sur la base aérienne.



Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

- une diminution des émissions de GES de la flotte automobile : pour un véhicule électrique, la réduction des émissions est estimée à 1,5 à 2 tonnes par an en comparaison avec un véhicule thermique de même puissance,
- diminution de la consommation de carburant des véhicules du parc automobile
- sensibiliser les agents aux enjeux de la mobilité durable et leur permettre d'expérimenter la conduite de véhicules électriques,
- encourager l'usage du vélo pour les déplacements de courte distance : cette expérimentation doit pouvoir conforter le choix de s'équiper de véhicules électriques et d'amplifier le rythme des acquisitions lors de l'achat ou du renouvellement de véhicules,
- permettre d'instaurer un dialogue pédagogique et incitatif envers les communes, les entreprises et les particuliers du territoire.

Coût total:

Budget prévisionnel de l'action	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Acquisition de deux fourgonnettes et de deux berlines électriques pour équiper le parc automobile communautaire	76 000€ (hors bonus écologique)
Acquisition de quatre vélos à assistance électrique	6 000€
Total	82 000€

Subvention TEPCV demandée : 32 040 €



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Acquisition de deux fourgonnettes et de deux berlines électriques pour équiper le parc automobile communautaire	76 000€	Programme TEPCV (40%)	30 240€
		SMOYS	10 400€
		Bonus écologique	25 200€
		Autofinancement Cœur d'Essonne Agglomération.	10 160€
Acquisition de quatre vélos à assistance électrique	6 000€	Programme TEPCV (30%)	1 800€
		SMOYS	3 000€
		Autofinancement Cœur d'Essonne Agglomération	1 200€
Total HT	82 000€	Total HT Dont : TEPCV	82 000 € 32 040€

Action 3

Intitulé de l'action: installation de bornes de recharge dans les bâtiments communautaires pour le personnel et les usagers

Axe d'intervention:

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports

Nature de l'action:

Investissement

Description de l'action :

Cœur d'Essonne Agglomération souhaite contribuer au développement à grande échelle du véhicule électrique en France, qui suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Or le territoire communautaire est actuellement très peu équipé en infrastructures de recharge.

Afin de répondre aux objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de disposer de 7 millions de points de charge pour des véhicules électriques en 2030, Cœur d'Essonne Agglomération a décidé de déployer à court terme quatre bornes de charge dans quatre bâtiments communautaires. Cette initiative sera généralisée à l'ensemble des bâtiments gérés par l'Agglomération à plus long terme.

Cette initiative s'inscrit en complémentarité avec de déploiement d'infrastructures de recharge dont va bénéficier le territoire de l'ex-CAVO suite au dispositif d'aides de l'ADEME dans le cadre du programme d'Investissements d'avenir : 120 bornes, soit 240 points de charge accélérés, seront mises en place avant fin 2017 (un point de charge pour 3 000 habitants en moyenne), la majorité d'entre elles seront ainsi implantées dans des zones de stationnement temporaire. Une trentaine de bornes supplémentaires seront également installées avec le concours de financement régionaux.

En 2017, Cœur d'Essonne Agglomération déposera un dossier de candidature auprès de l'ADEME, via le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le Gaz), afin de bénéficier de son dispositif d'aide pour le déploiement d'infrastructures de recharge associées à du stationnement longue durée, c'est-à-dire en zone résidentielle, dans les parcs d'activités ou dans les pôles d'échange multimodaux.

L'équipement en bornes de recharge des quatre bâtiments communautaires concernés s'inscrit ainsi dans une politique ambitieuse et systémique de déploiement d'infrastructures de recharge à l'échelle du territoire.



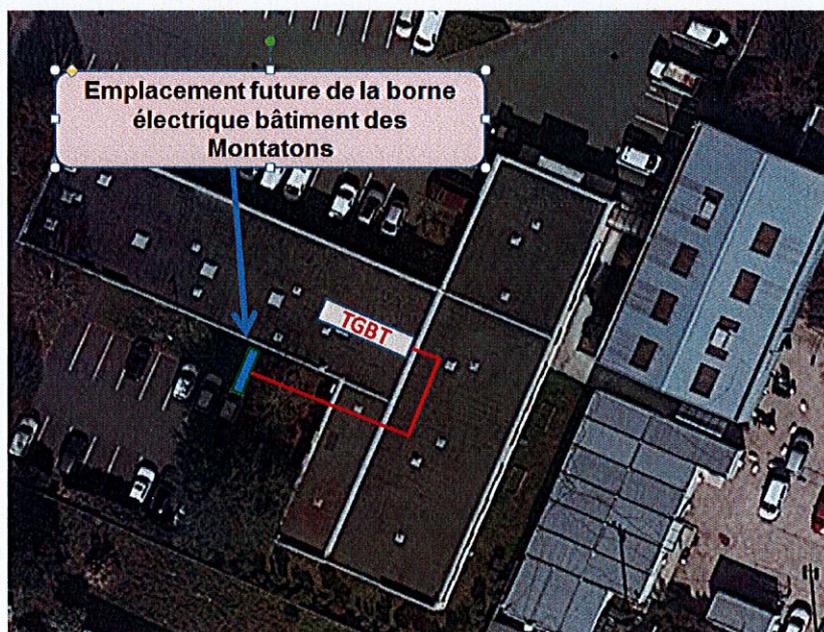
Justification de l'action :

Dans une première phase, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite équiper deux de ses bâtiments communautaires en bornes de recharge : le site des Montatons et la Cité du Développement économique et de l'Emploi. Dans une seconde phase, elle équipera également deux bâtiments communautaires supplémentaires. Le choix de ces bâtiments sera opéré en fonction des besoins identifiés, à l'occasion de l'équipement progressif de sa flotte de véhicules en véhicules électriques. Les financements TEPCV permettent de réaliser simultanément l'installation de bornes de recharge et l'achat de véhicules et ainsi d'optimiser cette action de mobilité.

Installation d'une borne de recharge sur le site des Montatons :

Le site des Montatons, à Saint Michel sur Orge, regroupe les services communautaires en charge notamment de la gestion des déchets, de l'assainissement, de l'eau potable, de la voirie, des transports et de la gestion des espaces naturels. Les salariés de ces services sont dotés de véhicules de service que l'Agglomération souhaite progressivement renouveler en véhicules électriques. Une borne de recharge lente est actuellement utilisable par les salariés du bâtiment.

Cœur d'Essonne Agglomération souhaite qu'une borne de recharge soit installée sur le site des Montatons pour permettre la recharge de sa flotte de véhicules électriques.



(TGBT=Tableau Général Basse Tension)

Installation d'une borne de recharge sur le site de la Cité du développement économique et de l'emploi :

Inaugurée en septembre 2016, la Cité du développement économique et de l'emploi est un équipement communautaire innovant, situé sur le parc d'activités de la Croix Blanche, au cœur des parcs d'activités sud-francilien.



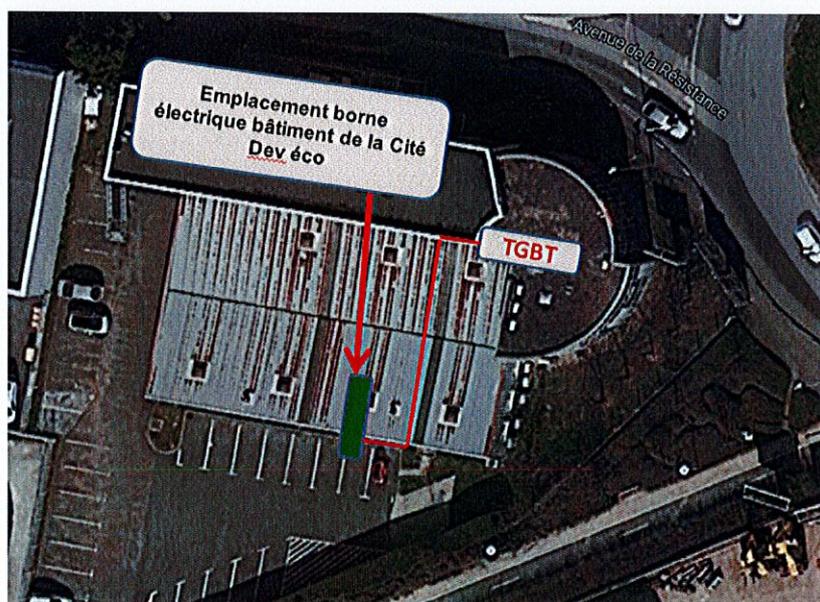
La Cité du Développement Economique et de l'Emploi accueille :

- les services de la Direction de l'Aménagement et du développement : composé des services Aménagement, Habitat, Urbanisme, Développement Durable, Action économique, Immobilier d'entreprise et emploi et insertion
- une offre immobilière avec la pépinière d'entreprise composée de 7 bureaux et d'un espace commun,
- une domiciliation de 30 boîtes aux lettres,
- des espaces locatifs à destination des entreprises avec :
 - un espace coworking de 9 à 12 postes de travail,
 - une salle à destination des entreprises (formations, vision conférence...) pouvant accueillir 10 personnes,
 - une salle événementielle de 80 m² modulable en deux salles de réunion de 40 m² chacune.

Ces espaces locatifs ont pour objectifs de permettre aux actifs (salariés et/ou entrepreneurs) de travailler à distance de leur domicile dans un cadre professionnel et utilisable de manière flexible.

Ce bâtiment, au service de la promotion du développement économique de Cœur d'Essonne et de la création d'emplois locaux, consiste en un centre de ressources multi-services offrant un panel de services et d'outils aux entreprises, aux artisans, aux créateurs d'entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi : accompagnement à la création d'activités, aux projets d'implantation, aide au recrutement, réseaux d'entrepreneurs, formations, suivis individuels, ateliers collectifs, permanences... Cet équipement constitue également un lieu unique, avec son espace de coworking proposant un espace de travail partagé, mais aussi une mise en réseau des utilisateurs encourageant l'échange, la coopération et la créativité. Il propose également une pépinière d'entreprises destinée aux jeunes créateurs et aux entrepreneurs du territoire.

Cœur d'Essonne Agglomération souhaite mettre à disposition de son personnel et des usagers de la Cité du Développement économique et de l'emploi une borne de recharge.



(TGBT=Tableau Général Basse Tension)



Gouvernance :

Cœur d'Essonne Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

La gouvernance sera organisée en lien avec le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le Gaz), qui soutient financièrement le projet

Le portage technique sera assuré par le service développement durable, en lien avec la DGA patrimoine, le service transports et le service développement économique.

Calendrier de réalisation : 2017-2018

Animation prévue

Actions de sensibilisation auprès des utilisateurs potentiels, démonstration...

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

- développer les pratiques d'électro-mobilité,
- optimiser l'utilisation des bornes : taux d'utilisation des bornes, nombre de connexions par borne, nombre de connexions par tranche de durée de charge, énergie fournie par borne de recharge, conformité des points de charge en termes d'interopérabilité des services de charge déployés sur le territoire, conditions d'utilisation (accessibilité, tarification...)
- permettre d'instaurer un dialogue pédagogique et incitatif envers les agents communautaires, les acteurs économiques et les particuliers du territoire.
- généraliser le déploiement de bornes de recharge sur l'ensemble des bâtiments gérés par l'Agglomération à plus long terme.

Coût total :

Budget prévisionnel de l'action	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Installation de quatre bornes de recharge sur les sites des bâtiments communautaires	
-acquisition de quatre bornes	4 300 x 4= 17 200€ 6 200 x 4= 24 800€
-génie civil, raccordement au réseau du distributeur d'électricité	
Total	42 000€

Subvention TEPCV demandée : 21 000 €



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Installation de quatre bornes de recharge normale et rapide sur les sites des bâtiments communautaires	42 000€	Programme TEPCV (50%)	21 000€
		SMOYS	2 600€
		Autofinancement Cœur d'Essonne Agglomération	18 400€
Total	42 000 €	Total Dont : TEPCV	42 000 € 21 000 €



Action 4

Intitulé de l'action:

Création d'une continuité écologique sur le site de la BA 217

Axe d'intervention:

- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écot-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Nature de l'action:

Investissement

Description de l'action :

Dans le cadre de la reconversion de la Base aérienne 217, Cœur d'Essonne Agglomération a engagé une programmation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur le site, intégrée au Plan guide. Le Plan guide d'aménagement, réalisé par Djamel KLOUCHE de l'AUC, présenté en conseil communautaire le 30 septembre 2015, est le support de l'aménagement du site pour les quinze années à venir. Concomitamment à l'établissement du Plan guide, l'Agglomération, via la SPL « Val d'Orge 91 » - Francilienne Sud Aménagement, a initié la mise en œuvre d'un projet de création d'une continuité écologique en application du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce projet a pour objectif de maintenir et développer la biodiversité sur le territoire de l'ex-Base aérienne. Il comporte six actions :

1) **Renforcer et pérenniser les continuités écologiques au sein de l'ex-Base aérienne 217**

Conformément au Schéma régional de cohérence écologique, il s'agit de recréer une continuité nord-sud et est-ouest sur le site de l'ex-Base aérienne 217. Pour cela, des prairies herbacées de milieux secs seront reconstituées sur 26 hectares environ pour répondre aux besoins de la faune et flore locales observées. Sur l'ensemble de ces prairies, des zones refuges seront créées afin de permettre la nidification.

2) **Amorcer un développement urbain contrôlé et innovant**

Des arbres de hauts jets seront plantés afin, d'une part, de structurer l'espace, mais aussi de former une continuité transversale pour l'avifaune et les chiroptères. Des espèces indigènes seront utilisées : charmes, hêtres, frênes.... Ces alignements d'arbres seront adossés aux trames viaires du site.

3) **Assurer de manière pérenne une biodiversité intensifiée.**

Cette action se concrétise par la renaturation de la sous-trame herbacée de type hydrophile avec la création de noues, afin notamment de reconstituer les mouillères existantes.



4) Assurer le franchissement des obstacles et Infrastructures

Des passages à faune de type « Dalot » seront créés pour franchir la RD 19 notamment. Ces passages seront renforcés par la plantation d'arbres de hauts jets qui permettront de créer des relais de biodiversité pour l'avifaune.

5) Ouvrir l'ex-Base aérienne aux circulations douces et l'inscrire dans une boucle paysagère.

Cette boucle paysagère devra, à terme, relier le quartier des Ardrets au sud-ouest du site et au secteur nord plus urbain.

6) Réintégrer l'ex-Base aérienne 217 dans un écosystème à grande échelle.

Cette action permettra de donner de la visibilité aux actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité avec, notamment, la création de panneaux pédagogiques en différents points du site.

Le projet a été retenu dans le cadre d'un dossier global « Investissement territoriaux intégrés » (ITI) sur le territoire. Les investissements territoriaux intégrés correspondent au volet urbain du Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, la Région Île-de-France étant autorité de gestion des fonds européens sur la région Île-de-France.

Les co-financements identifiés sur ce projet sont des fonds européens FEDER, le conseil régional d'Île-de-France, le conseil départemental.

La mise en œuvre de ce projet sera subordonnée à l'obtention des différents co-financements pressentis, du Conseil Régional d'Île de France, du Conseil Départemental de l'Essonne.

Justification de l'action :

La réalisation d'une continuité écologique sur le site de l'ex-Base aérienne 217 s'inscrit dans le cadre du projet de reconversion du site de la base aérienne. Les financements pourront rendre possible la réalisation de cette action dès 2017 et ainsi donner le « coup d'envoi » d'un aménagement plus ambitieux qui dépassera à terme les limites du site.

Actuellement, les espaces de la base aérienne sont en partie cultivés en grandes cultures céréalières (agriculture conventionnelle). Dans une moindre mesure, des espaces boisés et des friches arbustives et herbacées sont recensées. La carte des composantes de la trame verte et bleue du (SRCE) révèle un réseau écologique au droit de la BA 217, il se matérialise par :

- trois branches de la trame verte qui relie la vallée de l'Essonne et la vallée de l'Orge. Ce corridor herbé est "fonctionnel" sur les parties sud le long des pistes aériennes bétonnées et "à fonctionnalité réduite" dans la partie Nord-ouest et au cœur des pistes aériennes ;
- des corridors et continuum de la sous trame bleue à travers des cours d'eau intermittents dans la partie sud du périmètre."

La BA217, par son caractère militaire, a historiquement constitué une enclave "naturelle" à laquelle les habitants n'avaient pas accès.

Le schéma de biodiversité du Plan guide prévoit ainsi la réalisation des six actions mentionnées dans le paragraphe précédent, cartographiés de la manière suivante :



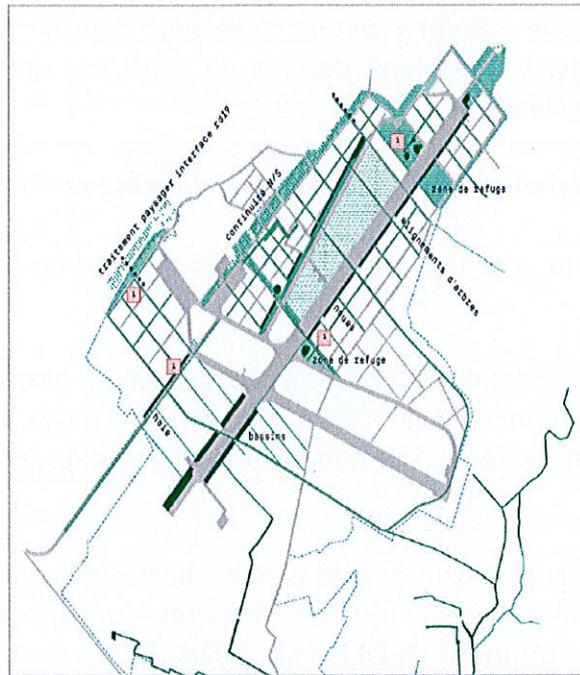


Schéma biodiversité du plan guide (AUC- Institut d'Ecologie Appliquée IEA)

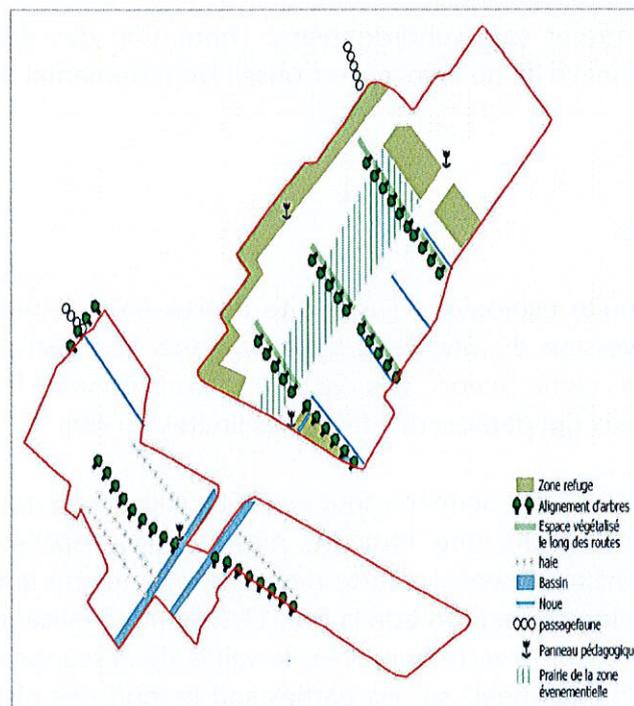


Schéma pré-opérationnel Biodiversité et paysage (AUC- Institut d'Ecologie Appliquée IEA)

Dans le cadre du projet de réalisation, plusieurs secteurs ont été identifiés et devront être traités en tenant compte de leurs spécificités.

➤ **Zone refuge, à proximité du Carré Nord**

Cette zone refuge, d'environ 6 hectares de prairies mésophiles, se situe le long d'un secteur qui sera, à terme, à forte densité.



Il fera notamment la connexion entre le nord du territoire très urbain et le sud du territoire plus rural. Une mise en défens de cette zone refuge devra être réalisée. Sur ce secteur, il faudra prendre en compte l'éventuelle cohabitation d'espaces urbanisés avec la préservation de la biodiversité et donc de créer un point de rencontre entre les usagers et la biodiversité. Des aménagements devront être prévus afin que cette zone refuge puisse être accessible aux habitants tout en assurant les conditions de la préservation des espèces (ex : mise en place d'une passerelle, d'un point de vue...).

➤ **Zone refuge située sur la frange Ouest**

La continuité écologique nord-sud, telle que décrite dans le Schéma régional de cohérence écologique de la Région Ile-de-France, se concrétise plus particulièrement sur la frange Ouest par la création d'une zone refuge de 17 hectares environ : elle devra permettre de maintenir les prairies mésophiles existantes. Une mise en défens sera effectuée pour permettre la réalisation d'une gestion différenciée de type « pastoralisme », avec notamment l'installation d'équipements destinés à l'accueil de troupeaux de types ovins ou caprins.

➤ **Parc Evènementiel comme espace ouvert multifonctionnel**

Cet espace a vocation à accueillir des manifestations, notamment de grande ampleur (environ 15 000 à 50 000 visiteurs par événement). L'aménagement de cet espace devra être étudié aux vues de cette contrainte particulière. Une modularité de cet espace est prévue pour s'adapter à des événements de différentes ampleurs. De la même manière, le traitement des espaces devra s'adapter à cette modularité et à la temporalité des événements.

Gouvernance :

Un comité technique constitué des partenaires suivants :

- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil départemental de l'Essonne
- Etat
- Natureparif
- Syndicat de l'Orge

Chacun sera associé au projet et saisi à chaque étape clé de l'avancement du projet.

Un comité de pilotage

Le dossier s'inscrivant dans une démarche Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), une gouvernance propre au dossier ITI a été mise en place.

Calendrier de réalisation :

Réalisés :

Septembre 2015 : restitution du projet de continuité écologique sur le site de la BA 217 par l'AUC et IEA. Décembre 2015 : Rendu de l'expertise écologique - Etudes faune/flore réalisé par IEA

Avril 2016 : réalisation du schéma pré-opérationnel de la BA217 intégrant un schéma directeur « Biodiversité »



Août 2016 : réalisation du schéma de biodiversité du Plan Guide par IEA

A venir :

2017 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre et dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil régional Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne et dépôt officiel sur la plateforme ITI.

2018 et 2019 : réalisation des travaux d'aménagement des continuités

2020 et années suivantes : mise en place d'un suivi écologique et d'une gestion différenciée.

Animation prévue

Les espaces qui ne seront pas en zone refuge seront ouverts au public. Des panneaux pédagogiques, présentant la biodiversité faunistique et floristique du site, seront installés en plusieurs points du site afin de sensibiliser les usagers et les citoyens à la biodiversité et à une gestion différenciée des espaces, prohibant l'usage des pesticides. Des animations pédagogiques seront également programmées sur le site.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion différenciée, un lien sera effectué entre le rôle productif du pôle agricole biologique implanté sur le site et la gestion pastorale de certaines de ces prairies.

Description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

- 7,2 ha de trame arborée restaurée
- 1,75 ha de continuités herbacées restaurées
- 25 hectares environ d'espaces naturels gérés de façon différenciée
- 2 obstacles traités
- Développement de la biodiversité sur le site
- Nombre de personnes ou enfants ayant participé aux animations pédagogiques

Coût total:

Coût Total du Projet : **2 606 000 €**

Principaux postes de dépenses en investissement :

- Etudes dont inventaires écologiques : 30 000€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 190 000€
- Créations de prairies assurant les continuités écologiques : 400 000 €,
- Création d'une zone refuge 252 500 €
- Plantations de grands alignements d'arbres : 203 000 €
- Reconstitution d'une sous trame verte herbacée de type hydrophile et créations de noues : 1 301 900€
- Création de chemins perméables avec une bande enherbée : 108 000 €
- Franchissement des obstacles RD 19 et RD312 : 117 600 €
- Mise en place de panneaux pédagogiques : 1 000 €

Subvention TEPCV demandée : 100 000€



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Création d'une continuité écologique sur le site de la BA 217	2 606 000 €	Programme TEPCV (4%)	100 000 €
		FEDER (ITI)	1 200 000€
		Conseil régional Ile-de-France	383 000 €
		Conseil départemental de l'Essonne	383 000 €
		Autofinancement Cœur d'Essonne Agglo	540 000 €
Total	2 606 000 €	Total dont : TEPCV	2 606 000 €



PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Action 1 : réalisation d'une liaison douce le long de la liaison Centre Essonne, sur le tronçon Val Vert	499 957€	Programme TEPCV (69 %)	346 960€
		Autofinancement	152 997€
Action 2 : acquisition de quatre véhicules électriques et de quatre vélos à assistance électrique	82 000€	Programme TEPCV (39 %)	32 040€
		SMOYS	13 400€
		Bonus écologique	25 200€
		Autofinancement	11 360€
Action 3 : installation de quatre bornes de recharge au sein de quatre bâtiments communautaires	42 000€	Programme TEPCV (50 %)	21 000€
		SMOYS	2 600€
		Autofinancement	18 400€
Action 4 : création d'une continuité écologique sur le site de la base aérienne	2 606 000€	Programme TEPCV (4%)	100 000 €
		FEDER (ITI)	1 200 000€
		Conseil régional Ile-de-France	383 000 €
		Conseil départemental de l'Essonne	383 000 €
		Autofinancement	540 000 €
Total HT	3 219 957€	Total dont : TEPCV	3 219 957 € 500 000€



Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV		
Nom	Fonction	Mail
Guilhaumon Juliette	Responsable du service développement durable	J.guilhaumon@coeuressonne.fr
Doublet Florent	Responsable Agenda 21 et Plan Climat	f.doublet@coeuressonne.fr



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Cœur Essonne Agglomération

Adresse du bénéficiaire :

La Maréchaussé
1 Place St Exupéry
91700 Sainte Geneviève des Bois

N° SIREN : 200 057 859

N° SIRET : 200 057 859 00015

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00312	E9150000000	74

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
3 RUE EMILE KAHN
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00312 E9150000000 74
IBAN : FR54 3000 1003 12E9 1500 0000 074
BIC : BDFEFRPPCCT


Ghislain BOMBERT
Trésorier Principal

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie de Sainte Geneviève-des-Bois
3 Rue Emile Kahn
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

